

Le Canada et la Banque interaméricaine pour le développement

LE GOUVERNEMENT canadien a conclu avec la Banque interaméricaine pour le développement un accord qui vise à mettre à la disposition de celle-ci jusqu'à 10 millions de dollars canadiens pour le financement de projets d'aide économique et technique et d'aide à l'enseignement en Amérique latine.

L'accord renferme des dispositions en vertu desquelles la Banque administre au nom du Canada les projets qui auront été approuvés. Il a été signé, à New York le 4 décembre 1964, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, et par le président de la Banque interaméricaine, Felipe Herrera. Les formalités de la signature ont eu lieu aux bureaux de la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies.

La Banque utilisera ces fonds pour faire des prêts qui financeront la mise en œuvre des projets approuvés et seront remboursables après des périodes allant jusqu'à cinquante ans, l'échéance variant selon le genre d'opération à financer. Les prêts seront exempts d'intérêt ou seront accordés selon certaines modalités que pourront fixer le Canada et la Banque. Le remboursement se fera en dollars canadiens. On exigera des frais équitables d'administration.

Dans le passé, le Canada a collaboré avec la Banque interaméricaine en assurant



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin (à gauche) et le président de la Banque interaméricaine pour le développement, M. Felipe Herrera, signent l'accord pour le financement de programmes d'aide à réaliser en Amérique latine.